



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20240429-2024031-DE



Séance du 29 avril 2024 à 19h

2024/031

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Bernard JOUCLA, Juliette SALANNE, Michel DUHAMEL, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Serge ALMENDRO, Bruno CAZERES, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bernard LHOSSEIN

Absents : Hélène FRANCES (pour Juliette SALANNE), Dominique GAYE (pour Bernard JOUCLA), Caroline ECORCHON (pour Régine TOSON), Stéphanie MARQUEZ (pour Gisèle VINCENT), Laetitia CAZABAN (pour Jean-Christophe MADELAINE), Noémie DEUTSCH, Ingrid BOUTARFA, Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 24 avril 2024

VALIDATION DU PROGRAMME « TÊTE EN LED » / SDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opération d'éclairage public prioritaire mise en œuvre par le SDE65, à savoir la réalisation du programme « Tête en LED », visant à remplacer les lampes sur poteaux par des lampes LEDs, connectées dans un souci d'économie d'énergie.

Le SDE65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le programme. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE65 (à un taux de 2% sur une durée de 13 ans) a été calculée afin que son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, il est proposé à la commune l'opération suivante :

- Nombre de points lumineux à remplacer : 281
- Montant de l'investissement HT : 161 945,00 €
- Participation du SDE65 : 10% du montant HT soit : 16 194,50 €
- Participation de la commune : 10% du montant HT soit : 16 194,50 €
- Financement Intracting porté par le SDE65 : 80% du montant HT soit 129 556,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre : Hélène FRANCES) :

- 1 approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à 161 945,00 €
- 2 s'engage à garantir la somme de 16 194,50 € sur fonds propres,
- 3 s'engage à garantir l'emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées auprès de la Banque des Territoires,
- 4 s'engage à mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,
- 5 précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

